

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 SG 13 Transformations Olympiques – Subvention (15.000 euros) et convention entre la Ville de Paris, PARIS 2024 et l'Association Médecine pour tous.

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel la Maire de Paris lui propose de conclure une convention entre la Ville de Paris, PARIS 2024 et l'Association Médecine pour tous ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre Rabadan au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention entre la Ville de Paris, PARIS 2024 et l'Association Médecine pour tous, ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention entre la Ville de Paris, PARIS 2024 et l'Association Médecine pour tous.

Article 3: Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention, prévue par la convention avec l'Association Médecine pour tous, d'un montant total de 15 000 euros.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020, ou des années suivantes, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO